



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté

Bureau des procédures
environnementales et foncières

AVIS

OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au projet d'implantation d'une « centrale photovoltaïque au sol, dénommée ferme agrisolaire Brisanne » sur le territoire de la commune de La Bazouge-de-Chémeré (53170), et pour lequel une demande de permis de construire a été déposée par la société NEOEN – 1 bis mail Pablo Picasso – Nantes (44000), est ouverte pendant trente-deux jours consécutifs, du lundi 19 juin 2023 – 9h00 au jeudi 20 juillet 2023 – 12h00.

À l'issue de la procédure, la décision préfectorale susceptible d'être prise est un permis de construire, éventuellement assorti de prescriptions environnementales, ou un refus motivé.

M. Daniel BUSSON, cadre bancaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie (1, rue du Pont - 53170 La Bazouge-de-Chémeré) pendant toute la durée de l'enquête.

Ces documents seront accessibles au public pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (lundi 9h00-12h45, jeudi 9h00-12h45, vendredi 9h00-12h45 / 14h00-17h30), ainsi que sur un poste informatique mis à la disposition du public, à la préfecture de la Mayenne, bureau des procédures environnementales et foncières (46 rue Mazagran – 53000 Laval – ouverture au public du lundi au vendredi 9h00-12h30 / 13h30-16h30).

Le dossier d'enquête sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/projet-agrisolaire-brisanne>

Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet dont une étude d'impact et un résumé non technique qui ont fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Pays-de-la-Loire.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les consignant directement sur le registre d'enquête à disposition du public, à la mairie de La Bazouge-de-Chémeré
- soit en les adressant, par écrit, à la mairie de La Bazouge-de-Chémeré, à l'attention de M. le commissaire enquêteur « Ferme agrisolaire Brisanne – La Bazouge-de-Chémeré » elles seront annexées au registre d'enquête
- soit en les déposant sur le registre numérique du site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/projet-agrisolaire-brisanne>
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse dédiée : projet-agrisolaire-brisanne@mail.registre-numerique.fr

Les observations du public formulées pendant l'enquête par voie électronique seront publiées sur le registre dématérialisé.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de La Bazouge-de-Chémeré, selon le calendrier suivant :

- Lundi 19 juin 2023 9h00 - 12h00
- Samedi 1^{er} juillet 2023 9h00 - 12h00
- Vendredi 7 juillet 2023 14h30 - 17h30
- Lundi 10 juillet 2023 9h30 - 12h30
- Jeudi 20 juillet 2023 9h00 - 12h00

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de NEOEN (Bureau de Nantes) - 1 bis mail Pablo Picasso - Nantes (44000) par courrier, ou par mail à l'adresse suivante : contact@neoen.fr en précisant en objet « Enquête publique / Projet agrisolaire de Brisanne ».

Une réunion d'information et d'échange avec le public, en concertation avec le commissaire enquêteur et le responsable du projet se tiendra **le lundi 26 juin 2023 à 20h00** – salle communale des Orchidées, 12 rue Neuve – La Bazouge-de-Chémeré.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de La Bazouge-de-Chémeré - siège de l'enquête, en préfecture de la Mayenne, et sur le site Internet des services de l'État en Mayenne :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Commissaires-enqueteurs/Divers>
